

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 81-381 du 4 Novembre 1981

chargeant le Camarade Soulé DANKORO,
Ministre de la Jeunesse et des Sports,
de l'intérim du Camarade Moussa ALI TRAORE,
Ministre des Enseignements Maternel et de
Base pour compter du 4 Novembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil
Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 81-378 du 2 Novembre 1981 chargeant le Camarade Romain VILON-
GUEZO, Premier Vice Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale
Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter
du 2 Novembre 1981,

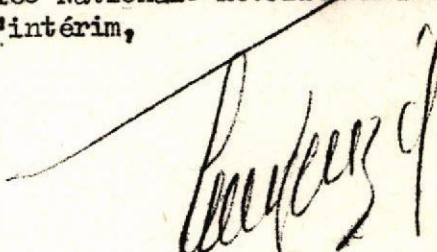
DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 4 Novembre 1981, le Camarade Soulé DANKORO,
Ministre de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'intérim du Ministre
des Enseignements Maternel et de Base pendant l'absence du Camarade Moussa
ALI TRAORE.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 4 Novembre 1981

pour le Président de la République absent,
le Premier Vice-Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim,


Romain VILON-GUEZO

Ampliatiions : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MJS-MEMB 6 autres
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DAN 2 DOCT 1 ONEPI-
Gde Chanc. 2 UNB - ISJ - BN 6 BCP 1 JORPB 1.--